

Loi n°2012 - 006 autorisant le Président de la République à ratifier les statuts de l'Agence internationale des énergies renouvelables (IRENA), signés, à Bonn, le 26 janvier 2009, par le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie.

L'Assemblée Nationale et le Sénat ont adopté;
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er}: le Président de la République est autorisé à ratifier les statuts de l'Agence internationale des énergies renouvelables (IRENA), signés à Bonn, le 26 janvier 2009, par le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie.

Article 2: la présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Nouakchott, le 07 février 2012

Mohamed Ould Abdel Aziz

Le Premier Ministre

Dr. Moulaye Ould Mohamed Laghdaf

Ministre des Affaires étranger et de la coopération

Hamadi Ould baba Ould Hamadi